



www.fdsea74.com

Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9
04.50.88.18.86

Annecy,
le 30 juillet 2007

Grille des salaires conventionnels en Haute-Savoie pour 2007

Applicable au 1er août 2007 :

- à la convention collective de travail des salariés des exploitations et des entreprises de travaux agricoles (avenant n°20),
- à la convention collective concernant les exploitations horticoles et pépinières (avenant n°33).

QUALIFICATON	SALAIRE BRUT HORAIRE	SALAIRE BRUT pour 151,67 heures
Niveau 1 – échelon 1.....	8,44 €	1.280,09 €
Niveau 1 – échelon 2	8,50 €	1.289,20 €
Niveau 2 – échelon 1.....	8,54 €	1.295,26 €
Niveau 2 – échelon 2.....	8,58 €	1.301,33 €
Niveau 3 – échelon 1.....	8,68 €	1.316,50 €
Niveau 3 – échelon 2.....	8,82 €	1.337,73 €
Niveau 4 – échelon 1.....	9,03 €	1.369,58 €
Niveau 4 – échelon 2.....	9,45 €	1.433,28 €

Source : FDSEA Haute-Savoie